

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2014

Date de convocation : 25/06/2014

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Martial SIMON, Martial SCHWARTZ, Antoine PERSPICACE, Simon HAMM, et Mmes Marie-Antoinette PHILIPP, Nicole BOUSENDORFER, Joëlle LOEGEL, LEGUILLON Monique, SOULIER Mireille, Martine DOMITAR

Procurations : Mme RESCH Doris à M. JEHIN Jean-Luc

Membres absents excusés : M. Serges MEYER et M. FURGAL Joseph

Secrétaire de séance : Mme PHILIPP Marie-Antoinette

M. JEHIN Jean-Luc, ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2014
- 3- Travaux au Caritas : attribution des marchés
- 4- Chemin piéton vers le stade de foot :
 - A) Réfection début du chemin en gravillonnage
 - B) Travaux de mise en sécurité
- 5- Salle polyvalente : travaux de sonorisation et lumière de la scène
- 6- Acquisition d'un bâtiment avec terrains
- 7- Travaux à l'école élémentaire et à la salle polyvalente : maîtrise d'œuvre et attribution des marchés
- 8- Demandes de subvention
- 9- Mise en place de panneaux de signalisation et de miroirs d'agglomération
- 10- Convention pour le local mis à disposition du canal local
- 11- Travaux de rénovation de l'éclairage public et remplacement des poteaux d'incendie suite
- 12- Divers
 - A) Résiliation de bail de location
 - B) Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
 - C) Commission Communale de la Chasse
 - D) Convention entre la Commune et l'Association CPN « les Faucons » de Spicheren
 - E) Autorisation d'occupation de voirie
 - F) Gratification stagiaire
 - G) Décision modificative budget M14 n°1 : crédits supplémentaires
 - H) Informations diverses
 - I) Prix de vente du terrain à bâtir communal situé dans l'AFUA du Coteau

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Marie-Antoinette PHILIPP, en tant que secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2014

Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2014 qui est accepté à l'unanimité.

3 - Travaux au Caritas : attribution des marchés

Le Maire informe que la commission d'appel d'offres et d'adjudication s'est réunie le 13 mai 2014 pour procéder à l'ouverture des plis parvenus suite à l'appel d'offres du 15 avril 2014 concernant les travaux de ravalement de façades et requalification des abords de l'immeuble Caritas :

8	plis pour le	lot 1	VRD
5		lot 2	Ravalement de façade
3		lot 3	Plâtrerie/faux plafond
1		lot 4	Menuiserie intérieure
2		lot 5	Peinture

Toutes les offres faites ont été vérifiées par le bureau d'architecte WMG de Sarralbe.

Après négociations, les entreprises proposées pour effectuer les travaux sont :

lot 1 VRD	AEL	80 307.00 € HT
lot 2 Ravalement de façade.	RFPB	35 646.70
lot 3 Plâtrerie/faux plafond	BATI CONCEPT	4 858.56
lot 4 Menuiserie intérieure	ZEHNACKER	716.00
lot 5 Peinture	HORNBERGER	<u>1 321.45</u>
		122 849.71 € HT

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du procès-verbal d'ouverture des plis ainsi que de l'analyse des offres faite par le Cabinet WMG,

- considère que les entreprises sus citées présentent toutes les qualités requises et ont proposé le meilleur prix.
- décide de confier les travaux aux entreprises ci-dessus désignées.
- charge le Maire de la signature des marchés ainsi que de toutes les pièces s'y rattachant.

4 – Chemin piéton vers le stade de foot

A) Réfection début du chemin en gravillonnage

Le Maire informe les membres présent de la nécessité de remplacer le revêtement actuel du bas du cheminement piéton pour des raisons de sécurité.

En effet, par forte pluie, ce revêtement glisse jusqu'au carrefour rues de Stiring-Sainte Croix-Principale et recouvre entièrement la chaussée ce qui la rend dangereuse et très glissante.

Après maintes négociations avec l'entreprise SGB, qui a posé ce revêtement, un accord amiable a été conclu.

En effet, la solution proposée étant plus onéreuse que celle du marché, la société SGB, propose de prendre 50 % du montant des travaux qui s'élève à 3 824 € HT à sa charge.

Aussi de part ce qui précède, le Maire soumet au Conseil, la proposition de ladite société qui s'élève à 1 912 € HT et se décompose comme suit :

- Scarification et reprofilage avec apport de laitier
- Accodrain largeur 200 y compris raccordement
- Fourniture et mise en œuvre de revêtement bicouche

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, accepte de faire réaliser ces travaux pour la somme de 1 912 € HT et autorise le maire à signer le devis.

B) Travaux de mise en sécurité

Pour assurer la sécurité des piétons empruntant ce cheminement et pour récupérer les eaux pluviales par fortes averses en contre bas du chemin piéton et ainsi éviter une inondation sur la route départementale RD32a, le Maire soumet au Conseil les propositions de prix concernant :

- La fourniture et pose d'un caniveau et d'un avaloir en bas du cheminement piéton
- La fourniture et pose de gaine électrique pour la mise en place dans un futur proche de luminaires
- la fourniture et pose d'ensemble de barrières type main courante
- la fourniture et pose d'ensemble de main courante
- la fourniture et pose de barrières tournantes en bas du cheminement piéton.

Après étude des différentes offres, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de faire réaliser les travaux par l'entreprise AEL de Gongelfang pour un montant de :
 - 2 779 € HT pour la fourniture et pose d'un caniveau et d'un avaloir en bas du cheminement piéton
 - 6 926.50 € HT pour la fourniture et pose de gaine électrique pour la mise en place dans un futur proche de luminaires
 - 6 750.50 € HT la fourniture et pose :
 - d'ensemble de barrières type main courante,
 - de main courante
 - de barrières tournantes en bas du cheminement piéton.
- Autorise le Maire à signer les devis.

5 – SALLE POLYVALENTE : TRAVAUX DE SONORISATION ET LUMIERE DE LA SCENE

Le Maire soumet au membre du Conseil, les propositions de prix faites par l'entreprise SODIMU de Sarreguemines concernant les travaux pour le remplacement de la sonorisation et de l'éclairage de la scène de la salle polyvalente.

Le cout des travaux en euros HT est :

- Pour la sonorisation : 5 807 €
- Pour l'éclairage : 3 815.25 €.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise SODIMU pour un montant de :
 - 5 807 € HT pour la sonorisation
 - 3 815.25 € HT pour l'éclairage.
- Autorise le Maire à signer les devis correspondants et de passer les commandes.

6 – Acquisition d'un bâtiment avec terrains

En vue de créer un atelier municipal avec dépôt, les membres du Conseil Municipal accompagnés de M. le Maire ont visité le 01 juillet 2014 les locaux sis rue de String.

Le Maire demande l'autorisation de lancer une étude de faisabilité afin de connaître le coût de l'investissement pour la restauration du bâtiment notamment la toiture avant un éventuel achat du complexe.

Après délibération, le Conseil donne l'autorisation à M. le Maire pour le lancement de cette étude.

7 - Travaux à l'école élémentaire et à la salle polyvalente : maîtrise d'œuvre et attribution des marchés

A) Maîtrise d'œuvre

Le Maire soumet aux membres présents le devis établi par le cabinet ECH de Spicheren concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux :

- Réfection des couloirs à l'école élémentaire : peinture, plâtrerie et sol :
- Réfection des sanitaires à la salle polyvalente

Le montant de la prestation se monte à 7 % sur le montant HT du marché des travaux initial.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de prix, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des couloirs à l'école élémentaire : peinture, plâtrerie et sol au cabinet ECH
- Reporte sur le budget 2015 la prestation concernant les travaux de réfection des sanitaires à la salle polyvalente.
- Autorise M. le Maire ou à défaut un adjoint à signer le devis concernant les prestations pour les travaux à l'école élémentaire.

B) Attribution des marchés de travaux

Le Maire soumet au Conseil les différentes offres de prix pour les travaux

- Réfection des couloirs à l'école élémentaire : peinture, plâtrerie et sol :
- Réfection des sanitaires à la salle polyvalente

Les coûts des travaux se montent à

- 15 351 € HT pour la réfection des couloirs à l'école élémentaire
- 42 739.99 € HT pour la réfection des sanitaires à la salle polyvalente

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de faire réaliser les travaux de réfections des couloirs à l'école élémentaire
- Demande que les travaux à l'école commencent mi-juillet et doivent être terminés pour le 15 août 2014.
- charge le Maire ou à défaut un adjoint de la signature des devis ainsi que de toutes les pièces s'y rattachant.

Par manque de moyens financiers et de subventions, le Conseil décide de reporter les travaux de réfection des sanitaires à la salle polyvalente sur le budget 2015.

8 – Demandes de subvention

Le Maire donne lecture :

- a) De la lettre du Collège Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel sollicitant une aide financière pour une élève, GILLE Clara, domiciliée dans la commune et qui a participé à un voyage culturel et pédagogique en Italie du 21 au 26 avril 2014.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 20 € par jour et par enfant participant. La somme sera versée aux parents.

- b) du courrier adressé par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie au centre équestre de Saint Avold pour les 32 élèves de la classe de maternelle qui aura lieu le 03 juillet 2014.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 6 € par enfants participants. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- c) du courrier adressé par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour les 63 élèves de l'école qui ont participé à la rencontre chants avec les écoles de Kerbach et Bousbach qui a eu lieu le 20 juin 2014 au complexe sportif de Kerbach.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 105 € correspondant aux frais de transport. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- d) des demandes émanant de l'Association Handi Sport Moselle et AFM Téléthon Moselle

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable aux deux demandes.0

9 – Mise en place de panneaux de signalisation et de miroirs d'agglomération

Le Maire soumet au Conseil, les propositions de prix concernant la fourniture et pose de plusieurs panneaux de signalisation et de miroirs d'agglomérations à savoir

- 1 panneau « STOP » à la sortie des impasses Square des Coteaux et Square du Capitaine GREFF
- 1 panneau « STOP » à la sortie rue du Plateau vers la rue de la Montée
- 1 Miroir d'Agglomération angle rue du Plateau-rue de la Montée
- Remplacement du miroir d'agglomération rue du Lavoir
- 2 panneaux « limitation 30 km/h », marquage au sol « 30 km/h » et 1 panneau « Téo ou Léa » au niveau du groupe scolaire
- 1 panneau « CEDEZ LE PASSAGE » à la sortie de la rue Principal au niveau du carrefour rue de Stiring-rue Sainte Croix.

Après délibération, le Conseil,

- accepte les devis pour un montant de 1 900.50 € HT et 804 € HT de la société SIGNATURE pour la fourniture et pose de panneaux de signalisation et de miroirs d'agglomération à savoir :
 - 1 panneau « STOP » à la sortie des impasses Square des Coteaux et Square du Capitaine GREFF
 - 1 panneau « STOP » à la sortie rue du Plateau vers la rue de la Montée
 - 1 Miroir d'Agglomération angle rue du Plateau-rue de la Montée
 - Remplacement du miroir d'agglomération rue du Lavoir

- 2 panneaux « limitation 30 km/h », marquage au sol « 30 km/h » et 1 panneau « Téo ou Léa » au niveau du groupe scolaire
- Rejette la proposition de mettre en place un panneau « CEDEZ LE PASSAGE à la sortie de la rue Principale au niveau du carrefour rue de Stiring-rue Sainte Croix.
- Autorise le Maire ou à défaut un adjoint à signer les devis correspondants.

10 – Convention pour le local mis à disposition du canal local

Le Maire informe que le 28 novembre 1997, une convention, pour la mise à disposition d'un local au-dessus de la mairie et réservé pour l'installation et l'utilisation des appareils nécessaires à la gestion et au fonctionnement du canal local, a été signée entre la Commune et le Syndicat Intercommunal de Télédistribution Etzling-Kerbach.

Il conviendrait de renouveler ce contrat aux mêmes conditions actualisées, à savoir :

Loyer : 1 € /mois soit 12 €/an

Charges (électricité, chauffage et nettoyage) : 100 € / mois soit 1 200 €/an

Durée : 10 ans à compter du 01 janvier 2014.

Après délibération, le Conseil accepte ces propositions et autorise le Maire ou à défaut un adjoint à signer cette convention.

11 – Travaux de rénovation de l'éclairage public et remplacement des poteaux d'incendie suite

Le Maire informe que dans le cadre des travaux pluriannuels, pour l'année 2014, il a été convenu que :

- les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivent avec le remplacement des luminaires dans les rues de la Monté, du Plateau, Acker, des Champs, du Lavoir, de Kerbach, du 18 Février, Saint Hubert, des Moulins, de l'Abbé Reinstadler soit une dépense d'investissement de 7 470 € TTC.
L'année dernière, la rénovation a été faite dans les rues de Stiring, de Behren, de la Foret et Sainte Croix.
- en concertation avec les Sapeurs-Pompiers, le remplacement de 4 poteaux d'incendies à savoir dans les rues des champs, Jeanne d'Arc, du Plateau (derrière le stade) et rue de Behren soit une dépense d'investissement d'environ 12 000 € TTC.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, acceptent de faire réaliser ces différents travaux et autorise le Maire ou à défaut un adjoint de la signature des devis correspondants.

12 – DIVERS

A) RESILIATION DE BAIL DE LOCATION

Le Maire informe les membres présents que

- Mme HUPPERT Fabienne, locataire du logement n°1, RDC, porte de gauche, au complexe du presbytère 2a rue des Champs
- M et Mme GROH Jonathan, locataire du logement des écoles 13, rue de la Montée

ont fait savoir par courrier leur intention de mettre fin à leur contrat de location des logements sus cités respectivement pour le 14 août et le 15 septembre 2014.

Le Conseil prend acte de ces informations et charge le maire de faire les démarches nécessaires pour mettre deux annonces « avis de location » dans des journaux spécialisés.

B) Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Etzling rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Etzling estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Etzling soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

C) Commission Communale de la Chasse

Au vue de la constitution de la Commission Communale de la Chasse pour le renouvellement du bail pour la période 2015-2024, le Conseil décide de désigner MM JEHIN Jean-Luc, Maire, MEYER Fabrice, SIMON Martial et PERSPICACE Antoine, membres de cette commission.

D) Convention entre la Commune et l'Association CPN « les Faucons » de Spicheren

Le Maire donne la parole à M. MEYER Fabrice, 1^{er} adjoint, qui présente aux membres du Conseil, le projet de convention entre la Commune et l'Association Connaître et Protéger la Nature (C.P.N.) « les Faucons » de Spicheren en vue de la préservation et de la gestion de l'ancienne carrière de la Kreutzeck.

Après avoir pris connaissance de clauses de la convention, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à la signer.

E) Autorisation d'occupation de voirie

Le Maire donne lecture de la demande de M. GIRGENTI Silvio sollicitant un emplacement pour installer son véhicule pour vendre des pizzas une à deux fois par semaine.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- autorise M. GIRGENTI à vendre des pizzas sur la commune et fixe l'emplacement sur le parking du Crédit Mutuel rue des Moulins
- Charge le Maire de notifier la décision du Conseil à l'intéressé.

F) GRATIFICATION STAGIAIRE

Le Maire informe que la Commune accueille une stagiaire en 1^{ère} année BTS depuis le 26 mai 2014 et jusqu'au 04 juillet 2014 inclus soit 6 semaines.

Vu que Mme AIT TALEB Nora a donné entière satisfaction pendant la durée de son stage, le maire propose de lui verser une gratification.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide, de verser à Mme AIT TALEB Nora, la somme de 200 €.

G) Décision modificative budget M14 n°1 : Crédits supplémentaires

Le Maire rappelle aux membres présents que lors de la séance du 30 avril dernier, le Conseil Municipal a alloué à M. GROSS Vincent la somme de 1 300.17 €.

Afin de pouvoir lui versé cette somme, il y a lieu de voter des crédits supplémentaires sur le budget M14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget M14 de l'exercice 2014.

CREDITS A OUVRIR-DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
67	6745			<i>Subventions aux personnes de droit privé</i>	1 301.00

CREDITS A OUVRIR - RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
70	7022			<i>Coupes de bois</i>	1 301.00

H) Informations diverses

Le Maire fait part aux membres du Conseil

- a) des difficultés à percevoir le loyer et charges d'un locataire.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, le Conseil, demande que la Commission du bureau d'aide sociale se réunisse pour statuer sur les problèmes avec ce locataire.

- b) des remerciements de M. KALINOWSKI, député de la Moselle, concernant la motion qu'a prise le Conseil Municipal contre la suppression de consultations de la CANSSM et de la CARMI.

Le Conseil prend acte de cette information.

I) Prix de vente du terrain à bâtir communal situé dans l'AFUA du Coteau

La Maire rappelle que, dans ses séances du 08 février et du 05 avril 2013, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente le terrain section 4 n° 585 d'une contenance de 5.93 ares, appartenant à la commune et qui est situé dans l'AFUA du Coteau au prix de 8 500 euros l'are.

Suite à de nombreuses visites sur site, aux remarques suite aux désistements en raison de la configuration topographique des lieux, le Maire propose de baisser le prix de vente à 7 500 € l'are.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire de ramener le prix de vente à 7 500 € l'are.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 22 heures 30.
22 délibérations numérotées de 1 à 12-I ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN

M. Fabrice MEYER

M. Martial SIMON

M. Martial SCHWARTZ

M. Antoine PERSPICACE

M. Simon HAMM

Mme Marie-Antoinette PHILIPP

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Joëlle LOEGEL

Mme Monique LEGUILLON

Mme Mireille SOULIER

Mme Martine DOMITAR